





Structuration des enseignements (Article 6 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations)										Evaluation des enseignements (Article L613-1 du Code de l'Education)									
										Evaluation initiale							Seconde chance		
Libellé du semestre	UE	ECUE	O=obligatoire/ F= facultative/ X= à choix/ B= bonus	ECTS	Coef	Nbr d'heures d'enseignement				Contrôle continu ou contrôle continu intégral (CC ou Cci) NB:si Cci ne pas renseigner CT car seconde chance incluse dans le CCI					Contrôle terminal (CT)			Contrôle supplémentaire (à renseigner obligatoirement si l'évaluation initiale est CC ou CT )	
						CM	TD	TP	à distance	Nature (Ecrit, oral, QCM, distanciel écrit, distanciel oral, etc)	Nombre minimum	Nombre maximum	Durées Moyennes	En cas de Cci, préciser les règles de prise en compte de la 2nde chance	% par rapport au CT (dans le calcul de la moyenne de l'UE non concerné si Cci)	% par rapport au CC (max 50%) dans le calcul de la moyenne de l'UE non concerné si Cci)	Nature (Ecrit, oral, QCM, distanciel écrit, distanciel oral, etc)	nombre	Durée
	401B4 Stage dans une structure scolaire à l'étranger		X	10			3			bilan de stage	3	3		tions si					
	451 Web radio		F	0			6												